

568

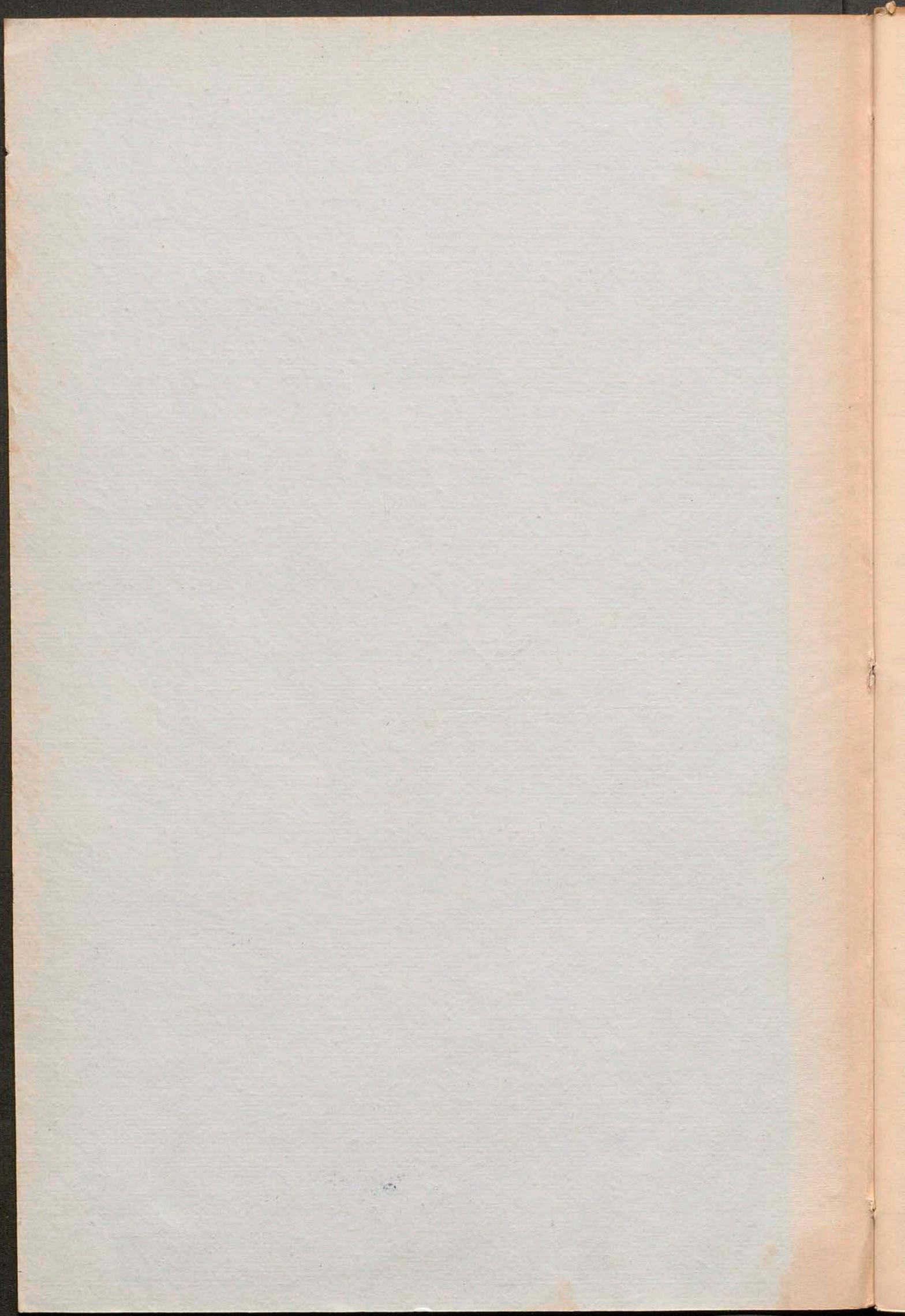
— 4 — S. S. 20-16

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, sur  
le recrutement des ingénieurs des ponts et  
chaussées et des minès. (N° 303, année 1907.)

(Nommée le 19 novembre 1907.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : Victor LEYDET.  
2<sup>o</sup> — Auguste OLLIVIER. *Président*  
3<sup>o</sup> — DUFOUSSAT.  
4<sup>o</sup> — GAUTHIER (Aude).  
5<sup>o</sup> — César DUVAL.  
6<sup>o</sup> — NOEL. *Secrétaire*  
7<sup>o</sup> — ERMANT. *Rapporteur*  
8<sup>o</sup> — Achille MAUREAU.  
9<sup>o</sup> — Jules GODIN.



Commissi<sup>on</sup> Séance du 21 Novembre 1907



La Commission nomme

Président. M. Odvin  
Secrétaire M. Noël

Présents: M. M<sup>rs</sup> Lesd<sup>ts</sup> Odvin, Dupoussat, Guethel, Durval, Noël, Sureau, Godin  
absent: M<sup>r</sup> Muraux.  
M<sup>r</sup> le Président fait part que M<sup>r</sup> le Ministre des Travaux publics demande à  
être entendu, M<sup>r</sup> le Président demande si tel est l'avis de la Commission  
à l'unanimité on décide d'entendre M<sup>r</sup> le Ministre

M<sup>r</sup> le Ministre. Invite pour que le Rapport soit exécutivement reproduit. Il y a  
à envisager la question est en suspens. M<sup>r</sup> Clavel qui a été au sein de la Commission  
y a fait sa collaboration - Le projet a été accepté et l'unanimité par  
le Conseil Supérieur des Travaux publics et des Mines - est accepté  
avec enthousiasme par les Conducteurs - M<sup>r</sup> Noël rapporte le  
votant excellent -

L'unanimité de fait par l'École et par le moyen de l'École  
Conducteurs de la loi de 1906. Dans cette dernière admission des effets seuls  
on a cherché à la rendre possible et par l'examen de l'École.

Il est légitime que l'École des Travaux publics des Travaux  
ne soit pas faite que l'on se fasse à la sorte

L'unanimité de jugement des Conducteurs tend également à  
la possibilité d'un jour des Travaux.

Par le Rapport. On a analysé les projets antérieurs.

Sur les Travaux des Mines. Les Travaux des Mines. Les Travaux des Mines.

La Commission demande que la C<sup>on</sup> Secrétaire des effets.

L'Etat n'a pas gagné le personnel des Travaux publics qui est  
resté très discipliné, très patient. Il faut faire un effort pour voter  
avant le 1<sup>er</sup> Janvier. - Il faut sacrifier les détails et les  
modifications au principe de commencer à faire vite.

M<sup>r</sup> Durval. Quel sera le statut des Conducteurs des Travaux.

Le Ministre. On a créé dans l'article 7 une position particulière.

M<sup>r</sup> Durval. Dans mon rapportement les clés sont de l'École, notamment pour  
venir de nos jours sont faites par les Conducteurs -  
ce qui fait l'objet de la question

M<sup>r</sup> Gauthier — Sur les 32 p<sup>es</sup> qui composent et les ff.<sup>es</sup> et les Proverbes.  
M<sup>r</sup> de la Rivière — Oui.

M<sup>r</sup> Gauthier — Il faut effacer les différences d'origine de numéraire  
à unifier le Corps — ~~de~~ le projet sur le fait pas  
Il annule et plus rationnelle au fait cette distinction à  
l'autre mais par après le passage commun rigoureux.  
La séparation d'origine entre les Proverbes sortant  
de l'Assemblée et les Conducteurs.

M<sup>r</sup> de la Rivière — La différence existe à l'origine <sup>à l'autre de l'Assemblée</sup> — à l'Échelle des  
Poids & Mesures il n'y a aucune distinction — on fait  
disparaître celle qui existait autrefois.

M<sup>r</sup> Gauthier — Ce qui fait disparaître l'origine <sup>entre les distinctions</sup>  
est l'Article IV. — On tient compte de son origine  
tout le temps de son existence  $\frac{2}{3}$  de l'Assemblée  $\frac{1}{3}$  Conducteurs.

M<sup>r</sup> de la Rivière — Les Conducteurs y valent une garantie. Lorsque le  
Sujet de la Loi de l'Assemblée il n'y a pas  
de différence entre eux. — Le nombre de  $\frac{2}{3}$  est  
établi pour la garantie; le ministre est tenu de  
faire la proportion.

M<sup>r</sup> Gauthier — L'Assemblée sera réglée de la même manière.

M<sup>r</sup> de la Rivière — La mesure a une garantie individuelle.

M<sup>r</sup> Gauthier — Ce qui est à faire s'étant à faire à l'autre  
des Poids & Mesures la proportion n'est pas  
la même.

La Commission nommée pour rapporter M<sup>r</sup> Erment  
qui s'est occupé de la Loi

Le Rapporteur à J<sup>r</sup> de la Rivière  
Le Président  
A. de la Rivière

Le Secrétaire  
E. de la Rivière

Journal du 3 X<sup>ls</sup> 1907

Le Bureau est ouvert à 2<sup>h</sup>. de midi. Procès-verbal de la séance  
 (audition de M. Jozon, inspecteur général et des délégués des Constructeurs)  
 Audition de M. Jozon, inspecteur général des Ponts et Chaussées.  
 Le ministre l'a autorisé sur l'objet. Cela donne aux ingénieurs et  
 garanties de aux constructeurs un débouché de 1 plan sur 10 (constructeurs)  
 Et les ingénieurs auront certainement de g<sup>ts</sup> travaux à faire le recrutement  
 tel qu'il est défini présentement q. q. les constructeurs n'ont pas  
 il y a beaucoup de permis d'exploitation qu'on peut employer aux constructeurs  
 nouveaux travaux. L'inspection du personnel est un effort  
 d'administration -

Les g<sup>ts</sup> C<sup>ds</sup> pourront être dégarnis par les ingénieurs pour les travaux  
 importants. Le dixième en général. L'inspection pour l'entretien du service  
 de la route par le nouveau recrutement en diminuant pour le reste  
 au Corps des Ponts et Chaussées.

Il faut que le projet soit voté rapidement si on veut pas  
 perdre un décompte dans le Corps des Ponts et Chaussées.  
 M. Emment. Demande si le projet aura été bien accueilli. Si le  
 projet est adopté, les constructeurs de 187 à 190 et suffisante et  
 s'il n'y aura pas de qualité d'origine.  
 M. l'inspecteur général. Pas mal pour la qualité d'origine.

M. l'inspecteur général dit que les constructeurs et les délégués des  
 Constructeurs ont été entendus.

M. le Directeur. Est que la commission est favorable au projet  
 de loi et qu'elle est favorable au rapport.

Le Directeur de la Délégation dit qu'il donnera de  
 nouvelles nouvelles le projet. La Délégation se retire.

Le Directeur dit.

R. Albert

Le Secrétaire  
 Lemoine

Séance du 17<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1907

Séance ouverte à heures sous la Présidence  
de M<sup>r</sup> Olivier.

M<sup>r</sup> Brunet rapporteur, donne lecture de son  
important rapport, qui est approuvé à  
l'unanimité des membres présents.

La commission prie M<sup>r</sup> Brunet de déposer  
au plus tôt le dit rapport

Le Président.

Secrétaire de séance

Achille Molleaux

M. Olivier

